

subventions accordées par l'Environnement se situaient à près de \$2 millions. Cette même année, les contrats de R.-D. se sont chiffrés à \$1.5 million.

Le ministère des Transports offre un programme de subventions de développement pour la recherche sur les transports. Ce programme, qui relève maintenant du Centre de développement des transports, était précédemment administré par la Commission canadienne des transports. En 1973-74, \$110,000 ont été dépensés pour promouvoir l'établissement de centres d'enseignement et de recherche en matière de transports.

Le Centre de recherches pour le développement international accorde des subventions à des universités canadiennes pour la recherche-développement dans des domaines liés aux besoins des pays en voie de développement. En 1973-74, les subventions au titre de la recherche en sciences naturelles se sont élevées à \$150,000.

9.3 Activités fédérales en sciences humaines

De plus en plus on reconnaît que les sciences humaines constituent un outil essentiel du gouvernement pour répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels de la population.

L'expression sciences humaines englobe les disciplines qu'on appelle généralement «sciences sociales et lettres». Les sciences humaines comprennent toutes les disciplines se rapportant à l'étude du comportement de l'homme et du milieu dans lequel il évolue ainsi que des mécanismes sociaux, économiques et institutionnels qui les influencent. Ainsi, on peut mentionner l'anthropologie, l'économie, la géographie humaine, le droit et la sociologie, les sciences politiques et les aspects sociaux de l'architecture, du dessin, de la psychologie et de la linguistique. Sont également compris les domaines des sciences sociales appliquées tels que l'administration publique et l'administration de l'entreprise, le commerce, les communications, la criminologie, la démographie, l'économie agricole, les relations industrielles, le service social et les études urbaines et régionales. Pour ce qui est des domaines qui relèvent tant des sciences naturelles que des sciences humaines (par ex., l'archéologie, la géographie, la psychologie et la linguistique), les projets sont classés suivant la motivation dominante et les objectifs des travaux. Dans la mesure du possible, les projets pluridisciplinaires et interdisciplinaires qui participent à la fois des sciences naturelles et des sciences humaines sont pris en compte séparément, sinon ils sont classés suivant le domaine scientifique dominant.

Dans le contexte des sciences humaines, la recherche est un travail explicatif et innovateur entrepris de façon systématique et visant à l'acquisition de nouvelles connaissances sur l'homme, sur ses actes et ses institutions, et à de nouvelles applications de ces connaissances. Elle se caractérise par l'objectivité, l'observation et la mesure contrôlées, et l'analyse logique. Pour être considérés comme de la recherche, les projets doivent généralement comporter une part importante de nouveauté, d'incertitude et d'innovation, avoir un plan bien défini et donner lieu à un rapport écrit sur les résultats et les méthodes.

Les activités connexes qui font partie des sciences humaines comprennent la collecte de données générales, l'information scientifique, l'aide à l'éducation et les études d'opérations.

La collecte de données générales est le rassemblement, le traitement, la comparaison et l'analyse de l'information sur les phénomènes sociaux et humains. Les données peuvent être recueillies au moyen d'enquêtes courantes, d'études régulières et spéciales ou de compilations spéciales d'observations existantes. La collecte de données qui s'effectue dans le cadre d'un projet de recherche est considérée comme de la recherche. Les projets visant à l'élaboration de nouvelles méthodes de collecte sont également définis comme étant de la recherche. Sont considérées comme des études d'opérations les études portant sur les méthodes et les programmes de collecte de données et visant à en évaluer l'efficacité, les coûts ou les avantages. On peut citer comme exemples de collecte de données générales les recensements quinquennaux, les enquêtes sur l'emploi et la production ainsi que l'analyse courante de statistiques économiques étrangères.

Les activités relatives à l'information scientifique comprennent le stockage, la classification et la diffusion de renseignements et de connaissances découlant des activités scientifiques en sciences humaines. Ainsi, on peut mentionner les contributions à des revues scientifiques (subsidés ou abonnements), les subventions servant à financer la publication de thèses de doctorat et d'autres documents de recherche, le soutien de sociétés savantes et professionnelles, d'expositions scientifiques, de films, de conférence et de réunions scientifiques, ainsi que l'aide accordée aux bibliothèques scientifiques.

En ce qui concerne l'administration fédérale, l'aide à l'éducation prend la forme de